



AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Morges, le 9 mars 2023

**Aux Municipalités des
34 Communes AJEMA de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es AJEMA des communes sont convoqué-es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 30 mars 2023 à 19h15,
à Tolochenaz, salle polyvalente – Salle du Grand Conseil 1er étage**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux AJEMA,
4. Commune de Vufflens-le-Château : retrait au 31.12.2023 du but optionnel AJEMA, avec la participation de Mme Sylvie Lacoste, Directrice de la FAJE,
5. Préavis N° 1.03/2023 : 22 places d'accueil préscolaire à « Kids & Co Eglantine - Morges »,
6. Préavis N° 2.03/2023 : « 22 places d'accueil préscolaire à « L'Enfantaisie - Aubonne »,
7. Communications du Bureau,
8. Communications du Comité de direction ARASMAC :
 - UAPE « La Parent'aise » - Echandens
 - Séance d'information AJEMA sur le diagnostic AJEMA, prévue le 4 mai 2023,
9. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Aur nom du Conseil intercommunal

Ziba Salangros
Présidente


Dominique Bickel
Secrétaire ad intérim

p.a. Rue de Couvaloup 10 | Case postale | 1110 Morges
T. 021 804 98 98 | ci@arasmac.ch | www.arasmac.ch